



# CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION DANS LE SUNDGAU

JEUDI 19 MARS 2020 À 15H30

**POUR LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS ET SAUVER DES VIES, UN DISPOSITIF DE CONFINEMENT A ÉTÉ MIS EN PLACE. TOUS LES DÉPLACEMENTS SONT INTERDITS SAUF DANS LES CAS SUIVANTS ET UNIQUEMENT À CONDITION D'ÊTRE MUNIS D'UNE ATTESTATION :**

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

Un modèle d'attestation de déplacement est disponible en ligne : [www.altkirch-alsace.fr/coronavirus](http://www.altkirch-alsace.fr/coronavirus)  
Celle-ci peut également être rédigée sur papier libre.

**ATTENTION, TOUTE INFRACTION À CES RÈGLES SERA SANCTIONNÉE D'UNE AMENDE.**

## DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

A compter du mardi 17 mars 12h, en cas d'impossibilité de recourir au télétravail, les personnes ayant la nécessité de se rendre sur leur lieu de travail devront être munis d'une Attestation de Déplacement Drogatoire (à télécharger plus haut) ainsi qu'un justificatif de votre employeur.

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU-Centre 15.

## LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ET LIEUX FERMÉS JUSQU'À NOUVEL ORDRE

- Établissements scolaires
- EHPAD, MAS et ensemble hospitalier du GHRMSA
- Équipements sportifs
- Aires de jeu
- Lieux culturels : salle de spectacle, théâtre, cinéma, musées
- Lieux publics recevant du public : bars, restaurants, discothèque, seuls les lieux indispensables à la vie du pays restent ouverts, notamment les pharmacies, les commerces alimentaires, les stations essence. Aucune pénurie n'est à craindre !
- Services : déchetteries, Maison France Services (vos courriers peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de la Sous-Préfecture)
- Marchés : les marchés altkirchois du Jeudi et du Samedi sont suspendus les deux prochaines semaines. Compte tenu du comportement général, nous ne sommes pas en mesure de maintenir l'ordre public.

## GARDE D'ENFANTS

Mise en place d'un service de garde pour les personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Vous devez garder votre enfant suite à la fermeture de son école ou de sa crèche (suite à la décision du préfet ou du maire) ?

Les parents devant garder leurs enfants sans autre solution ont droit à un arrêt de travail sous réserve des conditions suivantes :

- pour tout enfant scolarisé de moins de 16 ans au jour du début de l'arrêt
- pour un seul parent (ou détenteur de l'autorité parentale)
- si vous n'avez pas la possibilité de faire du télétravail. Que devez-vous faire ?

Le parent concerné doit se rapprocher de son employeur et l'inviter à utiliser le télé-service « [declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr) » de l'Assurance Maladie qui est l'outil mis en place à cette fin, quel que soit l'employeur, pour tous les salariés, quels que soient leurs régimes d'affiliation à la sécurité sociale ou la forme de leur contrat de travail. L'employeur devra faire une déclaration sur le site <https://declare.ameli.fr> qui fera office de demande d'arrêt de travail, sous réserve des conditions précisées ci-dessus.

Point d'information sur la situation à Altkirch et dans le Sundgau :

[www.altkirch-alsace.fr](http://www.altkirch-alsace.fr)

Chaque soir, le maire d'Altkirch Nicolas Jander vous informe de la situation via vidéo à retrouver sur Facebook, Twitter, Instagram et Youtube - Ville d'Altkirch

Plus d'informations :  
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>